

N° 2026-09-02

Séance du mardi 22 septembre 2026

**OBJET : RAPPORT ANNUEL 2025 CONCEPTION - FINANCEMENT -
RÉALISATION - EXPLOITATION CENTRE DE TRI DES PAPIERS-
EMBALLAGES TRIVALLOIRE**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 15 septembre 2026 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 22 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260922-20260922_CC_D02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026
Publication : 05/10/2026



Présents : René AVRIL, Albert BACQUART, Christophe BAZILE, Michaël BERGER, Rémi BERGER, Anne BERTIER, Christine BERTIN, Christophe BLOIN, Baptiste BON, Roland BONNEFOI, Roland BOST, Vivien BROUILLAT, Julien BRUNON, David BUISSON, Laurent CARUANA, Nasera CHABANE, Martine CHARLES, Franck CHASSAGNEUX, Thierry CHAVAREN, Gilbert CHAZAL, Jean-Baptiste CHOSSY, Isabelle CHOULET-DEMARIAUX, David COCAGNE, Jérôme COMBE, Pascal COSTON, Patrice COUCHAUD, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Hervé DE STEFANO, Julien DEGOUT, Serge DERORY, Sandrine DESSALCES, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Dominique DEVIN, Catherine DOUBLET, Paul DUCHAMPT, Philippe ESSERTEL, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Michaël FORGE, Joël FORTUNIER, René FRANÇON, André GACHET, Tess GAGNAGE, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Mickaël GAULT, Flora GAUTIER, Florence GAVARD, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Sofiane GHILAS, Marcel GIACOMEL, Cindy GIARDINA, Valéry GOUTTEFARDE, Serge GRANJON, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Delphine IMBERT, Corinne JACQUEMONT, Dominique JACQUET, Denis JOANDEL, Olivier JOLY, Emilien JOUSSERAND, Asim KARATAS, Kévin KLEIN, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Sylvain LEVET, Guillaume LOMBARDIN, Jimmy LUMINIER, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, Martine MEILLIER, Jean-Gérard MERLE, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Frédéric MURAT, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Nicole PARDON, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Jean-Michel PERRACHE, Jérôme PEYER, Philippe PEYRARD, Jean-Pierre PONCHON, Patrice POTONNIER, Pascal POURRAT, Ghyslaine POYET, Robert REGEFFE, Tom RIEU, Rémi RIZAND, Pascal ROCHE, Claudia ROLLE, Patrick ROMESTAING, Patrice ROMEUF, Julien RONZIER, Lysiane ROYER, Stéphane ROYER, Jérôme SAGNARD, Gilles SOLEILLANT, Geneviève SORLIN, Arlette SURGEY, Laurent TALLARONT, Laurent THEOLEYRE, Jean-Paul TISSOT, Luc VERICEL, Gérard VERNET, Eric VIOLLET

Absents remplacés : Hervé BEAL par Sandrine DESSALCES, Jean-Marc DUMAS par Joël FORTUNIER, Patrick FARISSIER par Geneviève SORLIN, Thierry GOUBY par Lysiane ROYER, Madeleine SOLEILLANT par Gilles SOLEILLANT, Séverine TARIT par Jérôme COMBE, Elodie THEVENET par Pascal ROCHE, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Muriel COUTURIER pouvoir à Ghyslaine POYET, Serge GOMET pouvoir à Hervé DE STEFANO, Grégoire GRANGER pouvoir à Tom RIEU, Marie-Gabrielle PFISTER pouvoir à David BUISSON, Pierrick PLAT pouvoir à Marie-Thérèse GAGNAIRE, Frédérique SERET pouvoir à Patrice POTONNIER, Annabel TURNEL pouvoir à Catherine DOUBLET

Absents : Yves DUPORT

Secrétaire de séance : Eric LARDON

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	126
Nombre de membres présents :	118
Nombre de membres suppléés :	8
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre de membres absents :	1
Nombre de votants :	125

Vu l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et notamment sa compétence en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Considérant le groupement d'autorités concédantes (GAC) réunissant 6 membres pour la passation conjointe d'un contrat relatif à la construction et l'exploitation d'un centre de tri des emballages ménagers et papiers graphiques, avec pour membre coordonnateur, signataire du contrat et de ses avenants : Saint-Étienne Métropole,

Considérant la concession de service public qui a été mise en place pour la construction et l'exploitation du centre de tri TriValLoire et qu'elle dure du 22 novembre 2021 au 22 décembre 2033,

Considérant que l'équipement est situé 8 rue du colonel Riez, dans la commune de Firminy, géré par TriValLoire, groupe Suez,

Considérant qu'un rapport présentant le bilan de chaque concession de service public doit être élaboré chaque année,

Considérant que la commission consultative des services publics locaux a pris acte du rapport annuel de la concession du centre de tri TriValLoire le 8 septembre 2026,

Considérant le rapport 2025 joint en annexe, dont les points à retenir sont les suivants :

- En entrée de site : 52 725T ont été réceptionnées dont 36 708T du GAC soit 70% du total,
- En sortie de site : 51 913T ont été produites, 52 533T ont été expédiées (stock initial à 1 361T, stock final à 741T et freintes à 731T),
- 3 208 personnes ont visité l'équipement,
- La perte est de -1 000 001€, incluant une provision de 871 000€ pour des indemnités liées à un manque de performance (des indemnités performance prévues au contrat sont réclamées et au 31/12/25 le Constat d'atteinte des performances garanties n'a pas été obtenu, ce qui entraîne des pénalités),

- Un avenant 1 a été signé le 13/02/24 concernant des évolutions de travaux et un avenant 2 a été signé le 02/12/24 concernant le changement de dénomination d'un membre du GAC, des évolutions de travaux, un délai lié à la norme ISO 50001, un changement de terminologie d'une catégorie de produit trié, un changement d'application de TVA pour une ligne de facturation, l'ajout d'une pénalité liée à la non-obtention du constat d'atteinte de performances garanties et la mise à jour de l'échéancier de la rémunération d'investissement.

Il est proposé au conseil communautaire :

- prendre acte du rapport d'activité 2025 de la concession de service public « tri des papiers-emballages ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- prend acte du rapport d'activité 2025 de la concession de service public « tri des papiers-emballages ».

Fait et délibéré, à Montbrison, le 22 septembre 2026

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement le 02/10/2026

Par délégation, pour le président,
le vice-président en charge de la mobilité
Eric LARDON



Signé électroniquement le 28/09/2026

Le Président,
Christophe BAZILE

